

Bourse Culturelle

Volet Premières Nations

Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse

fondation du maire
de montréal
pour la jeunesse



Affaires municipales
et Métropole
Québec

FONDS
de solidarité FTQ
La force du travail



QU'EST-CE QUE C'EST ?

La Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse offre des bourses et du service technique aux jeunes Montréalais et Montréalaises à faible revenu qui désirent créer leur propre entreprise ou leur projet culturel.

BOURSE CULTURELLE : Volet Premières Nations

Dans le cadre d'un programme visant à encourager l'entrepreneuriat culturel chez les jeunes issus des Premières Nations, la Fondation du maire, en partenariat avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole et le Fonds de solidarité FTQ, organise des concours en partenariat avec des organismes représentant les communautés des Premières Nations.

La Fondation s'est associée à Terres en vues et à Kanien'kehaka Onkwawén:na Raotitiohkwa, le centre culturel de Kahnawake pour ouvrir un volet culturel s'adressant spécifiquement aux jeunes des Premières Nations du Canada vivant à Montréal ou à Kahnawake.

Buts:

- . Promouvoir l'entrepreneuriat culturel chez les jeunes des Premières Nations vivant à Montréal ou à Kahnawake
- . Aider les jeunes des Premières Nations du Canada résidant à Montréal ou à Kahnawake à accomplir leur projet culturel
- . Favoriser des entreprises ayant un impact social et un rayonnement dans la communauté
- . Permettre à des jeunes de se réaliser

Contributions :

- . Bourse de 5000 \$ offerte par la Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse. La bourse sera octroyée suite à la signature d'un contrat social en deux versements égaux d'un montant de 2500 \$
- . Soutien technique, activités de réseautage et conseils aux boursiers assurés par la Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse
- . Service de soutien dans la rédaction et la présentation de dossiers au jury, disponible à Terres en vues, au Kanien'kehaka Onkwawén:na Raotitiohkwa de Kahnawake et à la Fondation du maire pour les candidats dont l'amissibilité est établie (La Fondation du maire fournit seulement des orientations et des conseils)
- . Cérémonie de remise de bourse organisée par la Société pour la diffusion de la culture autochtone, Terres en vues

Échéancier :

- . Date limite pour la présentation de demandes : **25 avril 2003**
- . Date limite pour le dépôt des dossiers : **20 mai 2003**
- . Évaluation des dossiers : **mai 2003**
- . Cérémonie de remise des bourses : **20 juin 2003**

verso →

Critères d'admissibilité :

- . Avoir un projet culturel à caractère entrepreneurial s'inscrivant dans une démarche artistique précise. Tout projet concernant les arts visuels, les arts de la scène, la littérature, l'artisanat, la vidéo ou les nouveaux médias sont admissibles. Votre projet peut être une initiative nouvelle ou encore un complément d'une activité déjà en cours
- . Être membre de l'une ou l'autre des Premières Nations du Canada
- . Être citoyen canadien
- . Être âgé entre 18 et 35 ans inclusivement
- . Avoir un revenu personnel inférieur ou égal au seuil de faible revenu
- . Résider sur l'Île de Montréal ou sur le territoire Mohawk de Kahnawake depuis au moins 6 mois

Note : Les projets de formation, d'échange avec l'étranger, de tournées à l'extérieur ou encore de production didactique ne sont pas admissibles.

Critères d'évaluation

- . État d'avancement de la démarche artistique des artistes ou artisans
- . Caractéristiques des artistes (talent, compétences, motivations et perspectives d'avenir)
- . État d'avancement des démarches de production ou de diffusion
- . Originalité du projet
- . Réalisme du projet
- . Appréciation personnelle

Comité d'évaluation

Le comité d'évaluation des projets sera composé de personnes désignées par la Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse, Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone et Kanien'kehaka Onkwawén:na Raotitiohkwa de Kahnawake.

Documents à remettre

Phase 1 - Éligibilité

- . Une brève description du projet
- . Preuve de résidence (facture ou bail)
- . Preuve d'âge
- . Preuve de citoyenneté canadienne
- . Preuve de revenus
- . Fiche de crédit (Equifax ou Transunion)
- . Formulaires de demande de bourse remplis
- . Bilan financier personnel assermenté
- . Recommandation du Conseil de la Première Nation ou de la municipalité Inuite d'origine; ou encore d'un organisme autochtone (ex. Centre d'amitié autochtone de Montréal, Institut culturel Avataq, Association Femmes autochtones du Québec, Société Makivik, Centre for Native Studies, Centre des Ressources Humaines des Premières Nations et Inuit de Montréal, APNQL, Centre culturel, etc.)

Phase 2 - Dossier pour le jury

Une fois l'éligibilité du projet et des candidats établis, un dossier complet devra être bâti avec, si nécessaire, l'aide de Terres en vues ou Kanien'kehaka Onkwawén:na Raotitiohkwa de Kahnawake ou de la Fondation du maire.

Nota Bene : Le volet culturel Premières Nations est uniquement réservé aux jeunes des Premières Nations résidant à Montréal ou à Kahnawake. Cependant, seulement les jeunes des Premières Nations résidant à Montréal peuvent aussi s'inscrire aux concours généraux du volet entrepreneurial ou du volet culturel de la Fondation du Maire de Montréal : www2.ville.montreal.qc.ca/fondation/